



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3935

Approbation des conditions générales de ventes en ligne à la bibliothèque municipale de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3935 - APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES EN LIGNE
A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1213 du 9 juillet 2015, a été mise en place une nouvelle tarification à la Bibliothèque municipale.

Il est soumis à votre approbation les conditions générales de ventes pour la Bml qui viennent préciser les modalités pratiques en la matière et ce, dans le cadre du démarrage des inscriptions en ligne prévues en septembre 2018.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande réalisée aux inscriptions de la Bibliothèque municipale de Lyon ou sur le site Internet de la Bibliothèque. Elles sont consultables auprès de l'accueil des bibliothèques et sur le site internet www.bm-lyon.fr.

La Ville de Lyon se réserve le droit de modifier unilatéralement, et à tout moment, les présentes CGV en les soumettant au Conseil municipal et de les appliquer à toutes les commandes passées ultérieurement.

1. Obtention des abonnements individuels :

Les abonnements sont délivrés selon les modes suivants :

- sur place, au(x) guichet(s) inscription de chaque bibliothèque et auprès des Bibliobus ;
- en ligne, via le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon.

2. Conditions d'utilisation des abonnements :

Les conditions relatives aux inscriptions individuelles, ainsi qu'à l'utilisation de l'abonnement, sont reprises dans le Règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon, adopté par décision du Maire en septembre 2015, modifié en janvier 2017, dans le chapitre « E – Prêt de documents et d'œuvres ».

Les abonnements pris en ligne via le site web de la Bibliothèque municipale de Lyon doivent être accompagnés des mêmes pièces justificatives que les abonnements achetés sur place en bibliothèque :

- en joignant un scan de ces pièces au dossier en ligne (pour les renouvellements d'abonnement, ainsi que pour les premières inscriptions avec envoi postal de la carte d'abonné) ;
- en présentant, à défaut, ces pièces justificatives lors du retrait de la carte d'abonné en bibliothèque (uniquement pour les 1eres inscriptions).

3. Conditions de validité :

Les abonnements BIBLYO et CULTURE sont valables pour la durée prévue (1 an ou 4 mois) à compter de la date d'achat. Les cartes peuvent être renouvelées à partir de 90 jours avant la date de fin de validité, les jours restants sont alors ajoutés pour une validité de 1 an + X jours (ou 4 mois + X jours).

Le passage d'une carte BIBLYO à une carte Culture en cours de validité pour le temps restant à parcourir n'est pas possible.

Pour les abonnements achetés en ligne, la date de validité court à compter :

- du jour de retrait de la carte d'abonné en bibliothèque (à effectuer au plus tard quatre mois après l'achat) ;
- ou du jour de l'activation de la carte d'abonné précédant son envoi postal.

4. Prix et modalités de paiement :

4.1 Prix :

Le prix de chaque abonnement est indiqué en euros toutes taxes incluses.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal et figurent sur le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon, ainsi qu'en annexe du Règlement de Visite à disposition des usagers à l'accueil de chaque bibliothèque.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes ayant été préalablement payées.

Des exonérations et des réductions sont accordées dans certaines conditions, en application de la délibération n° 2015/1213 du Conseil municipal de la Ville de Lyon du 9 juillet 2015 :

- Tarifs réduits :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, bénéficient de tarifs réduits sur les abonnements.

Les titulaires d'un abonnement dans l'un des établissements partenaires de la Carte Culture bénéficient d'un tarif partenaire pour l'achat d'une Carte Culture.

Les agents de la Ville de Lyon bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'achat d'une Carte BIBLYO ou d'une Carte Culture.

- Gratuité :

Bénéficient d'une inscription gratuite, sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- les jeunes âgés de moins de 18 ans ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les demandeurs d'emploi ;

- les bénéficiaires du RSA-RMI et minimas sociaux ;
- les personnes non imposables (du fait de leurs revenus).

4.2 Modalités de paiement :

Pour tout achat sur place, en bibliothèque ou dans le Bibliobus, les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont acceptées) ;
- chèques ;
- espèces.

Pour tout achat en ligne, via le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon, le seul mode de paiement accepté est la carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont acceptées).

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé.

5. Modalités relatives aux commandes en ligne :

Avant d'enregistrer définitivement une commande, le client aura la possibilité de vérifier sa sélection (commande) et pourra la modifier à sa convenance. La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation de l'écran récapitulatif de la commande. Ce dernier clic d'acceptation vaut acceptation définitive des présentes conditions générales de vente. A compter de ce clic d'acceptation, la commande est considérée comme irrévocable et ne peut être remise en cause.

Une fois l'enregistrement de la commande réalisé, le client sera redirigé automatiquement vers une page lui confirmant la validation définitive de la commande.

Le client recevra un courrier électronique de confirmation de sa commande. Celui-ci est réputé accepter toutes les mentions figurant sur ce courrier électronique.

La page de confirmation ou le courrier électronique de confirmation constitue la preuve de la commande.

Ces documents ne pourront en aucun cas servir de carte d'abonné.

Le client a la garantie que son compte bancaire ne sera débité qu'une seule et unique fois par la Bibliothèque municipale de Lyon via son site de paiement sécurisé, pour le montant total de la commande et à compter de l'enregistrement définitif mentionné ci-dessus.

En application de l'article L 221-28 13° du code de la consommation, le client ne bénéficie pas du délai de rétractation de 14 jours prévu par l'article L 221-18 du même code. Les abonnements achetés ne seront ni remboursables, ni repris, ni échangés sauf en cas d'annulation du fait de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Une facture récapitulative reprenant la date et le montant des sommes payées par le client au titre de l'abonnement (augmentées, le cas échéant, des indemnités de retard restant dues au titre de l'abonnement précédent) sera émise par la Bibliothèque municipale de Lyon.

Si le client demande un envoi postal de sa carte d'abonné, il devra acquitter les frais relatifs : application du tarif en vigueur relatif à l'envoi par la Poste d'une lettre verte inférieure à 100 g. A partir de l'envoi, l'utilisation de la carte est sous responsabilité de l'abonné : le vol, la perte ou la non-réception du courrier ne peuvent mettre en cause la responsabilité de la Bibliothèque.

6. Perte et vol :

La Ville de Lyon ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte ou de vol d'une carte d'abonné, y compris dans l'enceinte de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Le cas de perte ou de vol d'une carte d'abonné est traité par l'article 56 du Règlement de visite de la Bibliothèque municipale de Lyon.

7. Annulation :

Aucune réclamation ou demande de remboursement relative à la non-exécution de la commande du fait du client, d'un tiers étranger à la prestation, ou d'un cas de force majeure, ne sera acceptée.

8. Responsabilités :

Pour les commandes réalisées en ligne, les meilleurs efforts sont faits pour fournir un descriptif précis des abonnements proposés. Celui-ci n'est toutefois pas contractuel et n'engage pas la responsabilité de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon ne saurait voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les abonnements qui serait imputable soit au fait du client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers, soit à un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence et les tribunaux français.

9. Vente d'objets, catalogues/ouvrages et services :

Les ventes réalisées d'objets utiles et catalogues / ouvrages et services (impressions, photocopies...) par la Bibliothèque municipale de Lyon sont soumises aux présentes conditions générales de vente.

Les prix de vente des produits sont indiqués en euro toutes taxes comprises.

Les articles vendus ne sont ni repris ni échangés.

Toutefois, les objets / ouvrages vendus bénéficient, conformément aux dispositions légales, de la garantie de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant le produit et le rendant impropre à l'utilisation.

Attention :

- toute garantie légale est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident, en cas de fait du client, ou encore en cas de force majeure ;

- toute garantie est limitée au remplacement ou au remboursement du(es) produit(s) non-conforme(s) ou affecté(s) d'une non-conformité ou d'un vice ;

- afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le vendeur par écrit de l'existence de la non-conformité du(es) produit(s) livré(s) et du vice caché affectant le(s) produit(s) dans un bref délai à compter de sa découverte (en tout état de cause la non-conformité ne peut être invoquée au-delà d'un mois à compter de la date d'achat du produit).

L'article vendu sera remplacé par un article identique. Si cela se révèle impossible, l'article sera remboursé au client par mandat administratif.

La Bibliothèque municipale de Lyon propose la vente d'ouvrages à distance. Le client peut adresser une commande d'ouvrage par courrier ou via l'adresse électronique de l'établissement.

La commande est alors prise en compte par la Bibliothèque municipale et le client reçoit un courrier électronique de confirmation de sa commande accompagné d'une facture.

La commande est ensuite adressée au client par voie postale.

10. Frais d'envois :

Les frais d'envoi relatifs à ces commandes à distance auprès de la Bibliothèque municipale de Lyon correspondent au tarif en vigueur relatif à l'envoi par la Poste d'une lettre verte inférieure à 100 g et sont facturés au client.

11. Données personnelles :

Les données personnelles collectées sont traitées par la Ville de Lyon dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données personnelles issues de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ».

Les informations nominatives demandées au client font l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité le traitement de la demande du client et la gestion de la Bibliothèque municipale, à savoir :

- la réponse aux demandes d'information formulée sur le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon ;
- la passation et la gestion des commandes ;
- la gestion du prêt de documents ;
- l'envoi d'informations lorsque le client a donné son accord ou lorsque la législation en vigueur l'autorise ;
- l'établissement de statistiques générales sur l'utilisation des abonnements et les consultations du site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Peuvent également être collectées des données concernant l'utilisation du site internet de la BML, afin de mieux comprendre les attentes du client et d'améliorer le fonctionnement du site. Le client peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant les paramètres de son ordinateur.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose en justifiant de son identité, d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent. Il peut l'exercer en adressant un courrier électronique à « bm@bm-lyon.fr ».

Le client peut également consentir, au moment de la collecte de ses données personnelles, à recevoir des lettres d'information en lien avec le domaine culturel.

Il pourra à tout moment se désinscrire de la newsletter par voie électronique ou courrier à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les conditions générales de vente concernant la Bibliothèque municipale sont approuvées.
2. Les tarifs de frais d'envoi sont approuvés.
3. Les recettes seront inscrites sur les exercices en cours sur les natures 70878, 70688, 7062,7088 fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER